

# LA TVA DANS LE SECTEUR DU BATIMENT

## PROGRAMME 2025

**Délai d'accès formation: inscription 15 jours avant**

**Modalités d'accès: entretien téléphonique**

## Objectifs

- Comprendre l'exigibilité de la TVA selon l'option TVA sur les débits ou TVA sur les encaissements, y compris l'impact sur la trésorerie des entreprises du bâtiment.
- Identifier les démarches administratives des contrats de sous-traitance entre professionnel et l'impact sur la déclaration de TVA.
- Obligations déclaratives et administratives : attestations de TVA
- Visualiser la déclaration de TVA et méthodes déclaratives.
- Faire un focus sur les points particuliers sur les travaux d'amélioration de la qualité énergétique.

## Public Visé

Toute personne désireuse de se former à la TVA dans le Bâtiment.

## Durée

**8.00** Heures

**1** Jour

## Pré Requis

Aucun prérequis spécifique

## Parcours pédagogique

### ◆ PARTIE I : Repérer l'imposition des options fiscales dans le bâtiment pour les déclarations de TVA :

- Distinction entre TVA sur les débits / TVA sur les encaissements
- Impact sur la trésorerie et pourquoi utiliser soit l'un soit l'autre.

### ◆ PARTIE II : Distinguer les différents travaux possibles au secteur du Bâtiment et associer les taux de TVA à appliquer :

- Récapitulatif des travaux potentiels dans le secteur du Bâtiment.
- Appliquer la TVA attribué aux exigences de la nature des travaux.

### ◆ PARTIE III : Présenter le contrat de sous-traitance entre professionnels :

- Visualisation d'un contrat de sous-traitance.
- Fonctionnement du contrat de sous-traitance entre le maître d'oeuvre et le maître d'ouvrage.
- Impact sur la TVA Exonération de TVA – Fonctionnement

### ◆ PARTIE IV : Différencier les attestations de TVA liées au Bâtiment selon l'exigibilité de la TVA au taux réduit :

- Visualiser le contenu des différentes attestations de TVA : Normale et Simplifiée
- Quand les utiliser : notions de Gros oeuvre et Second Oeuvre
- Point sur l'administratif à mettre en place.

### ◆ PARTIE V : Schématiser le processus de la TVA et le fonctionnement de la TVA.

- Savoir lire une déclaration de TVA et détecter les différentes actions liées au bâtiment.

### ◆ PARTIES VI : Enumérer les points particuliers sur les travaux d'améliorations de la qualité énergétique.

- Identifier quand on utilise le taux réduit soit à 10% soit à 5.5%.
- Les travaux liés à la transition énergétique
- L'association de plusieurs corps de métiers dans un même chantier, l'impact de la TVA.

## Les + métier

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable d'identifier la nature de ses différents travaux clients pour facturer correctement au quotidien ses interventions dans les règles fiscales en matière de TVA.

## Objectifs pédagogiques

Sanctionner la maîtrise de la TVA dans le bâtiment.

## Méthodes mobilisées

La formation sera combinée de cas pratiques, jeux et retours sur expérience, alliés aux compétences techniques.

La formation s'emploie à favoriser les échanges entre formateur et participants. Les supports seront à la disposition du participant avec un code d'accès ou envoi en PDF

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Version : TVABATIMENT-20250123

## Méthodes d'évaluation

Evaluation des acquis au terme et pendant la formation : Quizz, QCM, cas pratique, mise en situation.../... Evaluation générale par le biais de l'application KLAXOON et suivi de l'apprenant. Feuille d'émargement à signer par journée.

Nombre de stagiaire formé en 2023 : 16  
- Taux de satisfaction 2023 : 92.91 %

## Modalités d'accessibilité handicap

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap

## Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **272.00 €**  
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

## Effectifs

De 4 à 12 Personnes